

## Décision n° D2021\_019

### Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n° 2021-271 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation de signature à Monsieur Olivier Veber, Directeur général des services,

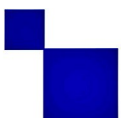
Vu le budget départemental,

### décide

– de contracter auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) un prêt de 25 millions d'euros afin de financer les dépenses d'investissement du Département. Ce prêt constitue le quatrième tirage de l'enveloppe de 240 millions d'euros signée avec la banque en 2017 et exclusivement dédiée aux dépenses d'investissement liées à l'éducation.

Les principales caractéristiques de prêt sont les suivantes :

<b>Date de versement des fonds</b>	13 août 2021
<b>Date d'échéance</b>	13 août 2041
<b>Durée</b>	20 ans
<b>Mode d'amortissement</b>	Linéaire annuel
<b>Taux fixe</b>	0,435%
<b>Périodicité des intérêts</b>	Annuelle
<b>Score Gissler</b>	1A



Envoyé en préfecture le 30/07/2021

Reçu en préfecture le 30/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210730-D2021\_019-AR

– de signer les documents correspondants et d'effectuer l'ensemble des opérations qui y sont prévues.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

Envoyé en préfecture le 30/07/2021

Reçu en préfecture le 30/07/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20210730-D2021\_019-AR